



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 25 septembre 2024

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

RAPPORT-PREAVIS N°15/2024

Réponse à la motion « Pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrant e s au Chenit ».

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Le 12 octobre 2021, la Conseillère communale Madame Fabia Meylan a interpellé la Municipalité concernant la réponse donnée à la motion « Pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrant e s au Chenit » déposée par M. Jean-Claude ROCHAT, M. Bernard THALMANN, Mme Jacqueline CHRISTIANO et M. Benmenni BOUNOUAR et acceptée le 6 décembre 2010 par le Conseil communal.

Cette motion n'avait malheureusement pas été traitée lors des précédentes législatures. La Municipalité souhaite aujourd'hui y apporter une réponse circonstanciée offrant une vision complète des différentes mesures mises en place dans le cadre de la politique d'intégration communale.

En préambule, il est nécessaire de relever que cette motion n'aurait pas dû être validée telle quelle à l'époque car elle ne correspond pas aux attributions du Conseil communal. Les demandes formulées par les motionnaires portent sur des aspects opérationnels de la politique d'intégration alors que la mise en place de telles mesures relève de prérogatives municipales. Le cadre d'une motion étant limité aux compétences du Conseil communal, pour être valable celle-ci aurait dû prendre la forme d'un postulat ou d'une interpellation. Dès lors, au vu de ces éléments, la Municipalité a convenu de traiter la réponse à cette motion sous la forme d'un rapport et non d'un préavis communal.

2. Demandes de la motion

Dans son entier, le texte de la motion formulait les demandes suivantes :

1. De créer une commission Suisses-Immigrés de représentants élus du Conseil communal, des représentants des associations de communautés étrangères et d'autres milieux intéressés, tels qu'églises, écoles ou associations professionnelles.
2. D'inviter les autres Municipalités de la Vallée à se joindre à elle pour créer cette commission à la Vallée de Joux.
3. De désigner une personne responsable de l'intégration ou un service qui fonctionne réellement comme un bureau d'information des migrants.
4. De donner, sur le modèle d'autres communes, toutes les informations nécessaires aux migrants et, dans toute la mesure du possible, dans leur langue d'origine, sur leurs droits et devoirs, sur le droit du travail et sur les questions de vie pratique. Elle pourrait mobiliser de nombreux volontaires disponibles dans notre commune pour assurer les tâches de conseils.
5. De mettre sur pied des cours de français de base pour migrants avec l'appui des associations actives dans le canton, comme « Français en jeux » et « Lire et Écrire ». Dans ce domaine également, il y a des volontaires qui peuvent être formés pour donner des cours de français.
6. D'organiser des cours d'histoire, de géographie et de connaissance de nos institutions pour les ressortissants étrangers qui demandent leur naturalisation.

3. Politique d'intégration communale

La Commune compte aujourd'hui une population de 30% de personnes de nationalité étrangère à laquelle s'ajoute une large population d'origine étrangère ayant acquis la nationalité suisse. Développer une politique et des mesures ciblées représentent donc un enjeu important. En facilitant l'intégration de ces publics, il est possible d'améliorer efficacement leur participation à la vie sociale, politique, économique et culturelle.

En 2007, le Canton de Vaud a instauré la loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR) dans laquelle les communes sont reconnues comme un acteur majeur de l'intégration. Elles sont incitées à mettre en place des mesures permettant une coexistence harmonieuse des populations suisse et étrangère sur leur territoire. Cette loi définit l'intégration comme étant « toute action visant à promouvoir l'égalité des chances, l'accès aux prestations sociales, aux ressources économiques et à la vie culturelle, la participation des étrangers à la vie publique et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers ».

Entre autres, la LIEPR incite chaque commune à nommer une personne répondante à l'intégration. Depuis le début de la législature actuelle, Mme Raffaella CANTONE MEYLAN, Municipale en charge de la Cohésion sociale, assume le cahier des charges lié à cette fonction et cela pour les trois communes de la Vallée de Joux. A ce titre, elle rencontre les instances cantonales et régionales du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), les organisations et associations actives dans l'accompagnement des réfugiés (EVAM, GAMVJ) ou le soutien aux personnes immigrées (Lire et Écrire, PasserElle). Elle assume également un rôle de

contact et de relais auprès des associations locales représentantes des communautés étrangères.

Aujourd'hui, la Municipalité déploie une politique d'intégration communale par la mise en place de mesures concrètes :

- Les cours de perfectionnement en français, dispensés par « Lire et Écrire », sont subventionnés par la Commune. Pour rappel, ceux-ci sont donnés dans les locaux de La Scène à raison de trois fois par semaine.
- L'association PasserElle, active dans l'intégration des femmes migrantes, est subventionnée par la Commune qui met également à disposition gratuitement les locaux de La Scène pour ces rencontres hebdomadaires chaque vendredi matin.
- Un soutien est apporté aux associations de communautés étrangères dans le développement de leurs activités respectives.
- La brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud », disponible en 16 langues, est diffusée via le Contrôle des habitants.
- Une coordination est en place avec les communes de L'Abbaye et du Lieu afin d'échanger régulièrement sur les mesures prises et relayer les informations transmises aux communes vaudoises par le BCI.

4. Développements de la politique d'intégration communale

La politique d'intégration communale est un processus en construction. Les différentes actions déjà entreprises par la Municipalité correspondent en plusieurs points aux demandes formulées par les motionnaires. Cependant, afin de compléter son dispositif et apporter une réponse plus complète, la Municipalité va créer une Commission consultative Suisses-Immigrés (CCSI).

En tant qu'espace de dialogue entre les autorités et les représentants des communautés étrangères, la CCSI est un outil de facilitation permettant à la Municipalité de cibler, avec les acteurs concernés, les besoins d'intégration et les mesures à prendre. Dans le but de définir au mieux le champ d'action de la future commission, la Municipalité a collaboré avec le BCI qui accompagne déjà de nombreuses communes vaudoises dans ce processus. Les associations de communautés étrangères présentes à la Vallée de Joux ont également été consultées lors de l'élaboration de la Directive municipale définissant le mandat de la commission.

Les buts de la future CCSI sont de :

- Permettre aux communautés étrangères d'être en contact avec les élus locaux et d'être intégrées à la vie de la commune ;
- Favoriser les rencontres, les échanges, le dialogue entre les personnes étrangères, suisses et les autorités en mettant en valeur la diversité des individus et de leurs cultures ;
- Prévenir toutes formes de racisme ;
- Promouvoir l'accès à l'information et aux ressources existantes ;
- Encourager l'implication des nouveaux habitants dans la vie politique, culturelle et sociale ;
- Soutenir les associations dispensant des actions favorisant l'intégration ;
- Organiser des événements sur des thématiques liées à l'intégration.

En prévision du lancement de cette commission, la Municipalité a souhaité organiser avec les communautés étrangères une fête multiculturelle réunissant les cultures d'ici et d'ailleurs. Celle-ci se tiendra le samedi 17 mai 2025 au Centre sportif.

Finalement, en lien avec ce point, il faut relever que les motionnaires souhaitent que cette commission comprenne également les deux autres communes. Après avoir participé dans un premier temps aux travaux d'élaboration, celles-ci n'ont pas souhaité poursuivre plus avant la démarche. Enfin, la motion indiquait la présence de représentants du Conseil communal au sein de la CCSI. En vue de son lancement en 2025, les présidents de groupes seront invités à nommer un représentant chacun pour y siéger.

5. Développements de la politique d'intégration communale

Par ces développements, la Municipalité espère que les réponses apportées à la motion « Pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrants au Chenit » sont satisfaisantes et correspondent aux vœux émis à l'époque par les motionnaires.

Toutefois, la Municipalité est consciente que certains points contenus dans celle-ci n'ont pas fait l'objet de mesures spécifiques à l'heure actuelle :

- Le point 5, mentionnant des « cours de base de français », fera l'objet d'une évaluation en collaboration avec la future CCSI. La connaissance de la langue étant un facteur d'intégration essentiel tant socialement que professionnellement. Actuellement, « Lire et Écrire » propose uniquement des cours de perfectionnement s'adressant à des personnes ayant déjà acquis des compétences solides en français oral et écrit. L'ajout d'un cours de base de français sera étudié en fonction des potentiels besoins identifiés sur la commune.
- Pour le point 6, mentionnant des « cours en vue de la naturalisation », il s'agira également d'évaluer la pertinence de développer une telle mesure, sur la commune. Le Canton de Vaud a mis en place des outils de tests en ligne et Caritas Vaud, Français en jeu ou l'École Club Migros dispensent déjà ce type de cours.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

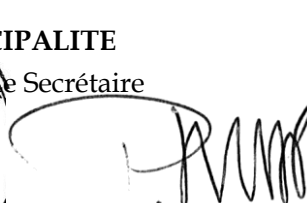
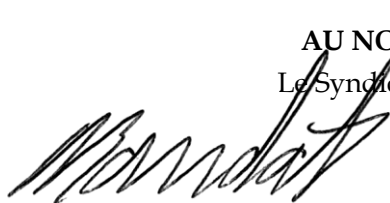
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n°15/2024,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. décide d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion « Pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrant e s au Chenit ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 11 novembre 2024

Délégués municipaux : - Mme Raffaella CANTONE MEYLAN, Municipale
- Mme Carole DUBOIS, Municipal

Autre délégué : - M. Cyril MAILLEFER, Délégué à la Cohésion sociale

Annexe(s) : - Annexe 1 – Copie de la motion du 6 décembre 2010
- Annexe 2 – Directive municipale portant sur le mandat et le règlement de la CCSI